

COMMUNE DE MAGNÉ

Délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2025

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ,
ET LE SEIZE DECEMBRE A 19 HEURES 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT CONVOQUE,
S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LABORDERIE Gerard, MAIRE.

Date de la convocation : **12 décembre 2025**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : LABORDERIE Gérard, BILLAUD Sébastien, ALLEIN Aurélie, TROMAS Catherine, BAUDOUIN Michèle, FICHET Éric, CHAUVET Francette, GUILBOT Bernard, JACOMET Sylvie, JOLYS René, LAPEGUE Karine, LE SAUZE Sandrine, PATEJ Laurence, VALLET Jean-Claude, VIOLLET Etienne, ADAM Bernard, ANDREU Véronique, MARRET Nathalie

Etaient excusés et représentés : CAILLEAUD Cyril à BILLAUD Sébastien, BODET Roger à LABORDERIE Gérard, HAGNIER Maryse à LAPEGUE Karine, PRIVE Franck à VIOLLET Etienne

Etaient excusées et non représentées :

Etais Absent :

Secrétaire de séance : CHAUVET Francette

Réf. : 2025_12_11

MODIFIE la délibération n°2011_12_05 du 13/12/2011

ANNULE les délibérations : n°2017-03-01 du 15/03/2017, n°2022_05_01 du 31/05/2022, n°2016_06_02 du 28/06/2016, n°2010-06-04 du 30 juin 2010, n°2020-09-05 du 29/09/2020, n°2019-05-02 du 14/05/2019, n°2019-05-01 du 14/05/2019, n°2007-11-04 du 07/11/2007, n°2006-11-02 du 29/11/2006, du 13/09/1991, du 28/04/1998, n°2020_07_15 du 16/07/2020, n°2024_05_0e et n°2024_05_05 du 30/05/2024, n°2024_02_06 du 06/02/2024

Objet : délibération portant suppression d'emplois permanents

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les avis des collège employeur et collège personnel émis aux séances du Comité Social Territorial (CST) en date du 4 novembre 2025 et en seconde cession pour 2 postes en date du 9 décembre 2025.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'il a été procédé à un travail de clarification des postes vacants afin d'en évaluer la nécessité de leur maintien notamment suite à des réformes de reclassement indiciaire, des avancements de grade, des départs à la retraite ou rupture conventionnelle. Cette clarification est faite pour modifier la mise à jour du tableau des effectifs du 1^{er} janvier 2023 par délibération n°2022_12_03 du 13 décembre 2022.

Le Comité Social Technique (CST) a été saisi, en date du 4 novembre 2025 et en seconde cession pour 2 postes en date du 9 décembre 2025.

Monsieur le Maire propose de retirer du tableau des emplois annexé au budget **à compter du 1^{er} janvier 2026**, et ainsi de supprimer les 18 emplois permanents suivants :

Emploi créé par	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Délib. 13/12/2011 n°2011_12_05	1	Attaché principal	Chargé de suivi administratif et affaires comptables en appui de la DGS	35 h 00
Délib. 15/03/2017 n°2017-03-01	1	Adjoint adm. principal 1 [°] cl.	Référente urbanisme, élection, cimetière, assurance, réglementation	35 h 00
Délib. 31/05/2022 n°2022_05_01	1	Adjoint adm. principal 1 [°] cl.	Référente paie et RH	35 h 00
Délib. 28/06/2016 n°2016_06_02	1	Adjoint adm. ppal 2 [°] cl.	Secrétariat administratif polyvalent	35 h 00
Délib. 30 juin 2010 n°2010-06-04	1	Adjoint administratif	Accueil/ Etat civil	24 h 00
Délib. 29/09/2020 n°2020-09-05	1	Adjoint tech. principal 2 [°] cl.	Adjoint référent APS et agent polyvalent des écoles	35 h 00

Délib. 14/05/2019 n°2019-05-02	1	Adjoint tech. principal 2 ^o cl.	Cuisinier et agent polyvalent	35 h 00
Délib. 14/05/2019 n°2019-05-01	1	Adjoint tech. principal 2 ^o cl.	ATSEM et agent polyvalent des écoles	35 h 00
délib. de 2008 non trouvée decla n°VO7908073082	1	Adjoint technique	Agent polyvalent des écoles	35 h 00
Délib. 07/11/2007 n°2007-11-04	1	Adjoint technique	ATSEM et agent polyvalent des écoles	35 h 00
Délib. 29/11/2006 n°2006-11-02	1	Adjoint technique	Agent technique polyvalent	35 h 00
délib. de 2011 non trouvée decla n°VO79110192270 01	1	Adjoint technique	Agent technique polyvalent	35 h 00
délib. 13/09/1991 (EX Femme de sevice)	1	Adjoint technique (EX Femme de sevice)	Agent polyvalent des écoles	35 h 00
délib. de 28/04/1998	1	Adjoint technique	Agent technique polyvalent	35 h 00
Délib. 16/07/2020 n°2020_07_15	1	Adjoint animation ppal 1 ^o classe	référent APS et agent polyvalent des écoles	35 h 00
Délib 30/05/2024 n°2024_05_05	1	Adjoint animation ppal 2 ^o classe	Adjoint référent APS et agent polyvalent des écoles	35 h 00
Délib 06/02/2024 n°2024_02_06	1	Adjoint animation	Agent polyvalent des écoles	29 h 00
Délib 30/05/2024 n°2024_05_04	1	Adjoint animation	Agent polyvalent des écoles	30 h 00

Un débat s'engage.

Monsieur le Maire soumet au vote.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à **l'unanimité** décide de :

- **ADOPTER** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- **CHARGER** le Maire ou son représentant de l'application des décisions prises.

Fait et délibéré,

A Magné, Le 16 décembre 2025, au registre sont les signatures

**Le Maire,
Gérard LABORDERIE**

**Le secrétaire,
CHAUVET Francette**